

concevons point le motif Nous considérons donc comme un devoir indispensable envers notre Patrie & la Famille-Royale de S. M. d'avertir d'avance notre postérité, qu'elle soit en garde contre l'exercice d'une prérogative aussi dangereuse, à la faveur de laquelle, en se fondant sur les mêmes motifs, & admettant la supposition qu'un petit nombre de Hannoveriens pourroit être introduit dans ce pays, on pourroit de même y en introduire un plus considérable. Et si pareille chose arrivoit jamais, les droits & la liberté du pays se trouveroient abandonnés à leur discrétion & la Succession Protestante dans la Maison-Royale de S. M. mise en danger par le mécontentement qu'une démarche de cette nature exciteroit dans les cœurs de la Nation.

VIII. Nous sommes encore plus découragés de nous engager dans une augmentation de dépenses insupportables, & de courir des hazards ruineux, lorsque nous considérons le triste aspect de nos affaires domestiques. La tranquillité du Royaume n'est pas entièrement rétablie. La dépense occasionnée par la rébellion n'est pas encore limitée, & l'on ne sauroit prévoir quel surcroît de dépense elle pourra encore exiger. Les fréquentes demandes pour le paiement des fraix de la Marine, nous affoiblissent la même où nous devrions être, les plus forts. Qu'on ajoute à ce-a, l'état languissant de notre commerce au-dehors, & la décadence que souffre celui du dedans; l'augmentation considérable qui a été faite de notre état militaire levé & composé d'hommes qui manquent aux manufactures & à la culture des Terres; la diminution des richesses nationales; l'augmentation des dépenses pour la levée des subsides, & la difficulté d'y pourvoir convenablement, puisqu'en accumulant dettes sur dettes, nous nous sommes